

Maintien à domicile

Prise en charge, téléalarme, portage de repas, etc., retrouvez ici toutes les aides de maintien à domicile.

A.P.A. Allocation Personnalisée d'Autonomie

L'A.P.A. est une allocation permettant une prise en charge adaptée aux besoins de toute personne âgée résidant en France qui se trouve dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liés à son état physique ou mental.

TÉLÉCHARGER



Formulaire_de_demande_APA.pdf (841 Ko)



Liste_des_pieces_justificatives_pour_une_demande_d_APA.pdf (190 Ko)



Presentation_de_l_APA.pdf (2 Mo)



Conditions_d_attribution_de_l_APA.pdf (813 Ko)

Télé alarme

Afin d'accompagner et soutenir les personnes âgées à leur domicile, le Département de Seine-et-Marne a mis en place un **dispositif départemental de téléassistance**. Téléassistance77 est opéré avec Europ Assistance sous forme de délégation de service public.

Les personnes vulnérables ou seules pourront donner l'alerte rapidement en cas de problème (chutes, malaises). Elle a l'avantage d'apaiser les familles et engendre un sentiment de sécurité pour l'utilisateur.

Plus d'infos sur : www.teleassistance77.fr ou 09 69 32 10 85.

Portage de repas à domicile

Le CCAS de la Ville propose de porter les repas aux personnes âgées et/ou dépendantes, du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Il s'agit d'un repas complet (entrée, plat, dessert, pain) facturé en fonction du quotient familial entre 1,71 € et 3.41 €.

Pour bénéficier de ce service, vous devez constituer un dossier auprès du CCAS (justificatif de domicile + dernier avis d'imposition sur les revenus) et vous rapprocher du service social de la mairie.

TÉLÉCHARGER



Formulaire_PORTAGE_REPAS.pdf (120 Ko)

ALLER PLUS LOIN

- > Recensement plan canicule et grand froid >
- > Aides et accompagnement médico-social >
- > Aides au transport

